

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 MARS 2019
PROCES VERBAL**

PRESENTS :

Claude AUFORT - Denis ROULAND - Jean-Louis LELIEVRE - Dominique MAHE-VINCE - Hervé MORICE - Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Myriam LEROUX - Sylvain PRIMAS - Véronique JULIOT - Jean-Pierre LE CROM - Valérie LE SCAO - Yannick BEAUVAIS - Cécile OLIVIER - Franck GUILLAMET - Christelle POHON - Benoît PICHARD - Sébastien WAIRY - Delphine BARRE - David PELON - Jean GALI

ABSENTS :

Capucine HAURAY - Sophie PIHUIT - Boris LEGOFF - Anne-Marie CARDINAL - Cyrille GUIHARD - Sylvia HAREL - Lydia POIRIER - Cécile NICOLAS

POUVOIRS :

Capucine HAURAY à Hervé MORICE
Boris LEGOFF à Denis ROULAND
Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
Cécile NICOLAS à Jean GALI

NOMBRE DE PRESENTS : 21
NOMBRE D'ABSENTS : 8
NOMBRE DE POUVOIRS : 5
NOMBRE DE VOTANTS : 26

Services Ville :

Mme SINIGAGLIA C. - Mme FOURNEAU C. - M. ANIORT P. - M. DELAUNAY A. - M. MULET G.

Début de la séance : 18h30

M. Claude AUFORT procède à l'appel des membres de l'assemblée.

Mme Sophie PIHUIT a été désignée comme secrétaire de séance.

M. Claude AUFORT demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2019 : M. PELON indique qu'il n'était pas présent au Conseil Municipal du 20 février et que, par conséquent, il va s'abstenir.

Le PV est soumis au vote de l'assemblée :

Voix Pour : 25

Abstention : 1 (M. PELON D.)

1. Présentation du compte de gestion de la trésorerie de Saint-Nazaire pour l'exercice 2018

M. Denis ROULAND donne lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal se fera présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et des délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-2 153 142.38 €	0,00 €	1 280 218.51 €	- 872 923.87 €
Fonctionnement	4 308 679.37 €	3 000 000.00 €	1 751 220.19 €	3 059 899.56 €
Total	2 155 536.99 €	3 000 000.00 €	3 031 438.70 €	2 186 975.69 €

Considérant la parfaite concordance des écritures du maire et du comptable,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération est soumise au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité - 26 voix

2. Vote du compte administratif de la ville pour l'exercice 2018

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal.

M. Jean-Pierre LE CROM donne lecture de la délibération.

En l'absence de Mr le maire, et sous la présidence de M. Jean-Pierre LE CROM, élu désigné comme président de séance, le CA 2018 est présenté comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	7 048 744.70 €	12 470 791.52 €	19 519 532.22 €
Titres de recettes émis	4 406 272.45 €	11 472 178.14 €	15 878 450.59 €
Réduction de titres	0.00 €	195 916.37 €	195 916.37 €
Recettes nettes	4 406 272.45 €	11 276 261.77 €	15 682 534.22 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	7 048 744.70 €	12 470 791.52 €	19 519 536.22 €
Mandats émis	3 126 053.94 €	9 724 661.78 €	12 850 715.72 €
Annulations de mandats	0.00 €	199 620.20 €	199 620.20 €
Dépenses nettes	3 126 053.94 €	9 525 041.58 €	12 651 095.52 €
Résultat de l'exercice	1 280 218.51 €	1 751 220.19 €	3 031 438.70 €

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 2 153 142.38 €	0,00 €	1 280 218.51 €	- 872 923.87 €
Fonctionnement	4 308 679.37 €	3 000 000.00 €	1 751 220.19 €	3 059 899.56 €
Total	2 155 536.99 €	3 000 000.00 €	3 031 438.70 €	2 186 975.69 €

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Pierre LE CROM, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr AUFORT Claude, Maire,

- 1) De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif
- 2) De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du

bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- 3) De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- 4) De voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La délibération est soumise au vote.

Voix Pour : 21

Abstentions : 3 (DP/JG/1 pouvoir)

3. Compte de résultat 2018 et affectation

M. Denis ROULAND donne lecture de la délibération.

Il y a lieu dans le cadre de la Comptabilité M14, d'affecter les résultats de l'exercice, sur le budget primitif 2019.

Il faut rappeler que dans le cadre du budget primitif 2019, une ligne de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est prévue.

Il est proposé d'affecter au final, au vu de l'excédent cumulé de fonctionnement (3 059 899.56 €), un montant de 2 000 000.00 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068 'excédents de fonctionnement capitalisés)

De plus, les affectations suivantes sont proposées :

- Dans les recettes de fonctionnement, reprise d'une partie du résultat de fonctionnement (compte 002) pour : 1 059 899.56 €
- Dans les dépenses d'investissement, reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) pour : - 872 923.87 €

Synthèse de l'affectation du résultat

Opérations	Montant
Excédent cumulé de fonctionnement	3 059 899.56 €
Capitalisation en Investissement - Article 1068	2 000 000.00 €
Reprise en fonctionnement - Article 002	1 059 899.56 €
Résultat cumulé d'investissement Report en dépense d'investissement - Article 001	- 872 923.87 €

Il est proposé au **CONSEIL MUNICIPAL**,

d'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus.

La délibération est soumise au vote.

Voix Pour : 23

Abstentions : 3 (DP/JG/1 pouvoir)

4. Vote des taux de fiscalité pour 2019

M. Denis ROULAND donne lecture de la délibération.

La commission des finances propose un maintien des taux sur les trois taxes de fiscalité locale (taxe

d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) :

Ce qui donne les taux et montants prévisionnels de produits ci-après :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (suivant données JMS Consultants)	Taux 2019	Produit attendu
TH	9 863 000	20.70 %	2 042 000.00 €
TFB	9 503 000	29,38%	2 792 000.00 €
TFNB	51 000	60,76%	31 000.00 €
TOTAL			4 865 000.00 €

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL,

de retenir les taux portés au tableau ci-dessus pour l'année 2019 à savoir :

- taxe d'habitation : 20,70 %
- taxe foncière bâti : 29,38 %
- taxe foncière non bâti : 60,76 %

La délibération est soumise au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité - 26 voix

5. Présentation du budget primitif pour l'exercice 2019

Un document de synthèse est joint au procès-verbal.

M. Denis ROULAND donne lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal est invité à voter chapitre par chapitre les crédits du budget, le document considéré se présentant ainsi qu'il suit :

	A reporter	Proposition	Vote du Conseil
Dépenses de fonctionnement		12 098 899.56 €	
Dépenses d'investissement	234 325.55 €	5 258 852.01€	
DEPENSES	234 325.55 €	17 357 751.57 €	
Recettes de fonctionnement		12 098 899.56 €	
Recettes d'investissement	0 €	5 493 177.56 €	
RECETTES	0 €	17 592 077.12 €	
Déficit de clôture			
Excédent de clôture			

Monsieur le Maire propose un vote global du budget : aucune remarque ni opposition.

La délibération est soumise au vote.

Voix Pour : 23

Abstentions : 3 (DP/JG/1 pouvoir)

6. Participation au Fonds Solidarité Logement (F.S.L)

Mme Laurence FREMINET donne lecture d'une information.

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique – Direction Solidarité Insertion - service Développement Social - par courrier du 12 février 2019, sollicite la ville de Trignac pour renouveler sa participation à hauteur de celle de 2018, soit 6 797.65 €, cela au regard du bilan des aides du FSL (en accès, maintien, énergie et eau) ayant bénéficié en 2018 aux ressortissants de Trignac.

Bilan 2018

2018-access		2018-maintien		2018-energie		2018-eau	
Subvention	Nombre dossiers	Subvention	Nombre dossiers	Subvention	Nombre dossiers	Subvention	Nombre dossiers
14 637.47 €	29	2 382.78 €	3	989.70 €	6	524.24 €	7

Total général : 19 671.18 € pour 43 dossiers

Cette dépense est inscrite au BP 2019 à l'article 6558 « autres contributions obligatoires ».

Le Conseil Municipal prend acte.

7. Répartition du produit des amendes de police 2018

Mme Véronique JULIOT donne lecture de la délibération.

La ville de Trignac au travers de son Plan Local de Déplacement continue sa démarche pour l'année 2019, sur l'ensemble de son territoire communal d'amélioration des comportements et des pratiques de mobilités des usagers de la route en sécurité. Pour cela, la mise en place d'infrastructures éligibles au produit des amendes de police 2018 sont indispensables.

Pour la sécurisation des écoles :

Il sera pratiqué la mise en place de panneaux lumineux « attention école » ainsi que la création d'ilots d'étranglement sur la route des Ormeaux, dans l'objectif de sécuriser l'accès à l'école Louise Michel

Pour la sécurisation des quartiers :

L'ensemble du quartier de la Menée Lambourg va voir son plan de circulation modifié. Il sera mis en place un sens unique permettant la création de stationnement sur chaussée en chicane, favorisant le déplacement des véhicules à vitesse lente. L'ensemble du quartier se verra passer en limitation de vitesse, zone 30.

Les quartiers de la Gagnerie et de Grand Champs verront leur limitation de vitesse abaissée. Ces quartiers passeront en zone 30. En complément, il sera réalisé à chaque entrée de quartier, des étranglements sur chaussées avec plateaux ralentisseurs et marquage au sol, afin de bien identifier la zone 30.

Pour la sécurisation de l'entrée de Trignac Centre :

Il sera créé le long du Bd Edouard Herriot, un trottoir, afin de sécuriser le cheminement des piétons à la descente du bus. Il sera également mis en place deux plateaux ralentisseurs sur cette même rue.

Le coût d'environ 109 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage Ville, pourrait ainsi être réduit avec une subvention d'investissement au titre du « produit des amendes de police 2018 », pouvant être estimée autour de 30 000 €.

M. AUFORT indique qu'il s'agit d'une continuité dans le programme de sécurisation.

La délibération est soumise au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité – 26 voix

8. Introduction d'un tarif lié à la nouvelle offre culturelle

M. Hervé MORICE donne lecture de la délibération.

Les tarifs liés aux activités du service vie associative et culturelle ont fait l'objet d'une validation lors du conseil municipal du 19 mai 2016. En raison des nouveaux partenariats avec les acteurs locaux comme le Théâtre scène nationale ou d'autres à venir, il est apparu nécessaire d'introduire un tarif unique de 12 euros pour répondre à ce nouveau périmètre d'activités culturelles.

Le tableau suivant récapitule donc les tarifs validés en commission culture du 28 février 2019.

Type de tarifs	Bénéficiaires	Tarifs
A. Tarif plein Actions culturelles gérées par la ville		8,00 € / personne
B. Tarif plein Actions culturelles ville et associés		12.00 € /personne
C. Tarif partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Adhérents des associations trignacaises- Participants aux ateliers du CCLA- Abonnés des salles de spectacles de l'agglomération- Adhérents du Centre de Culture Populaire- Comités d'entreprises et d'œuvres Sociales	6,00 € / personne
D. Tarif réduit	<ul style="list-style-type: none">- Demandeurs d'emploi- Bénéficiaires du RSA- Étudiants et apprentis- moins de 16 ans- 65 ans et plus- Porteurs d'une carte d'invalidité- Si au moins deux personnes d'un même foyer pour le même spectacle- Personnel ville de Trignac	3,00 € /personne
E. Tarif T.A.C tous âges confondus	Pour un Groupe constitué de 4 à 6 personnes maximum sans critère d'âge ou de liens familiaux.	10,00 € / groupe
F. Tarif BREF séance courte	Tarif spectacle de courte durée (20 à 45minutes)	3,00 €/personne
G. Tarif Festival	Plein tarif	10.00 € /personne
	Tarif réduit	8 € /personne

La délibération est soumise au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité – 26 voix

10. Convention pluriannuelle de partenariat avec le Théâtre Scène Nationale Saint-Nazaire Ville de Trignac – Approbation de l'avenant n°1

M. Hervé MORICE donne lecture de la délibération.

La ville de Trignac est engagée dans un partenariat conventionné et pluriannuel avec le Théâtre-scène nationale de St Nazaire signé le 30 octobre 2018, dont les objectifs pour rappel sont les suivants :

- Entretenir et affirmer son soutien aux domaines de la pratique, de la diffusion et de la création dans des esthétiques variées, auprès de tous les publics et sous des formats variables
- Veiller à soutenir la création artistique par le développement d'actions innovantes, renouvelées et intégratrices
- Inscrire la présence de l'art au plus près des usages et des besoins
- Contribuer à l'éveil et la construction d'esprit autonome et critique
- Accentuer les logiques de réseaux et de partenariat qualifié et qualifiant pour créer une effervescence et efficience culturelles

Conformément à l'article 3 de la convention, les engagements concrets en termes de représentation pour 2019 sont les suivants :

- Représentation théâtrale Don Quichotte, samedi 02 février 2019 au CCLA,
- Concert Lisa Urt, vendredi 24 mai 2019 au CCLA,
- Représentation de danse contemporaine vendredi 27 et samedi 28 septembre 2019 sur le site des Forges par la Compagnie Pernette,
- Représentation The Great Tamer le 28 novembre 2019 au CCLA,
- En parallèle à ces représentations des visites du Théâtre seront organisées dans le courant de l'année à destination d'une part du personnel de la Ville pour mieux accompagner les spécificités de projet et d'autre part des visites et des actions de médiation culturelle seront assurées pour les usagers des services comme le secteur jeunesse, le CCAS, etc.,
- En complément à ces actions d'autres projets seront également construits et bénéficieront aux scolaires et collégiens.

Passage en commission culture effectuée le 28 février 2019.

Les crédits de ces opérations sont inscrits au budget de la ville dans le cadre des prévisions budgétaires votées et de la politique culturelle engagée en ce sens.

La délibération est soumise au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité – 26 voix

9. Convention avec le Parc de Brière pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Mme Dominique MAHE-VINCE donne lecture de la délibération.

Dans le cadre de leurs politiques respectives, la ville de Trignac et le Parc Naturel Régional de Brière, se retrouvent autour d'une ambition partagée.

Cette volonté s'inscrit dans la démarche de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (A.B.C.) qui réunira 8 communes.

Par ce lien conventionné, la ville de Trignac conforte les objectifs suivants de son projet politique en matière de

développement durable

- Préserver et valoriser la biodiversité
- Soigner les espaces de vie pour en faire des lieux de qualité pour se relier au territoire et aux autres
- Lier les projets du territoire au défi de transition énergétique et écologique afin d'imaginer des solutions concrètes et durables

L'ABC est une démarche qui permet d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et de constituer une aide à la décision. L'élaboration de l'atlas constitue également une opportunité pour sensibiliser, mobiliser et impliquer la population et les nombreux acteurs du territoire en faveur de la biodiversité.

Au cours de la période 2019-2020, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière mettra en œuvre cette démarche sur un secteur géographique cohérent regroupant 8 communes dont la Ville de Trignac.

Les liens et contours de l'engagement par la ville sont préalablement définis dans la convention. Il s'agit pour la ville de contribuer à la diffusion des informations auprès des publics, à la mise à disposition de données de lecture du territoire tel des diagnostics et de soutenir financièrement le projet d'ABC à hauteur de 2 000 € TTC ;

La démarche s'achèvera en décembre 2020 et se déclinera à travers plusieurs objectifs :

- Améliorer et mettre à jour la connaissance du patrimoine naturel du territoire, notamment par l'implication des habitants,
- Sensibiliser le grand public à la richesse de la biodiversité,
- Identifier des pistes d'actions pour la préservation, la restauration et la valorisation du patrimoine naturel.

M. AUFORT précise qu'il faut faire vivre la commune et par conséquent mieux faire connaître le territoire.

La délibération est soumise au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité – 26 voix

11. Information du Conseil Municipal sur les marchés publics passés par le Maire en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Jean-Louis LELIEVRE donne lecture de la délibération.

1 - Marchés procédures adaptées pour les travaux d'aménagement d'un logement d'urgence à l'étage de l'école D. Casanova

Nom de l'entreprise	Lot attribué	Coût HT
Entreprise SITEXO 44 480 Donges	Multi lots (cloisons sèches, électricité, menuiseries, sols, peinture)	17 758.76 €
Entreprise Guinée 44 600 St-Nazaire	Lot plomberie - sanitaire	5 041.00 €

Des crédits pour les travaux d'aménagement d'un logement d'urgence sont inscrits au budget 2019 à l'article 2313 opération 42 fonction 71.

2 - Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'une salle de cérémonie à l'hôtel de ville

Nom de l'entreprise	Lot attribué	Coût HT
Cabinet Iso Sel 44 260 Savenay	Maîtrise d'œuvre	8 485.00 €

Des crédits pour les études pour la réalisation d'une salle de cérémonie à l'arrière de l'hôtel de ville sont à inscrire au budget 2019 à l'article 2313 opération 53 fonction 020.

3 - Marché de travaux d'aménagement de bureaux service citoyenneté

Nom de l'entreprise	Lot attribué	Coût HT
Entreprise Turpeau 44 800 St Herblain	Multi lots (entreprise générale)	7 787.20 €

Des crédits pour les travaux d'aménagement de bureaux à l'état civil sont inscrit au budget 2019 à l'article 2313 opération 28 fonction 020.

4 - Marché pour les travaux démolition / désamiantage d'un garage situé à l'arrière de l'hôtel de ville

Nom de l'entreprise	Lot attribué	Coût HT
S3A 44 570 Trignac en association avec Cyclone 44 210 Pornic	Travaux de démolition	23 180.00 €

Des crédits pour les études pour les travaux de démolition d'un garage à l'arrière de l'hôtel de ville sont à inscrits au budget 2019 à l'article 2313 opération 53 fonction 020.

5 - Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de dédoublement des classes CE1.

Nom de l'entreprise	Lot attribué	Coût HT
Cabinet Iso Sel 44 260 Savenay	Maîtrise d'œuvre	22 520.00 €

Des crédits pour les études pour le dédoublement des classes sont à inscrits au budget 2019 à l'article 2313 opération 35 fonction 212.

M. AUFORT indique qu'il y a 3 projets importants pour la commune :

- Une salle de cérémonie : pour le moment la salle des mariages n'est pas accessible PMR
- L'aménagement du service Citoyenneté : accessibilité PMR et une meilleure confidentialité
- Le logement d'urgence : c'est important, pour le moment un seul logement d'urgence.

Le Conseil Municipal prend acte.

12. Création de poste

M. Claude AUFORT donne lecture de la délibération.

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,
Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois par la création d'un poste d'agent social à temps complet afin de poursuivre la politique de solidarité engagée par la Ville et améliorer l'instruction des dossiers et l'accueil des familles avec une expertise sociale accrue.

Postes	Temp s	Service ou secteur	Raisons
1 agent social	100%	CCAS	Evolution politique sociale

C. AUFORT : « Le poste existait déjà à 80%. Il est créé un poste à temps complet. On a recentré le CCAS sur des questions de solidarité. Les dossiers de demande sont en évolution, on voit des familles en grande difficulté. Il faut donc avancer rapidement sur ces dossiers. »

D. PELON : « Pourquoi ne pas avoir supprimé le poste à 80% ? »

P. ANIORT : « Il faut que la suppression passe en comité technique. Cela n'empêche pas la création. »

La délibération est soumise au vote.

Voix Pour : 23

Abstentions : 3 (DP/JG/1 pouvoir)

13. Demande d'aide à l'investissement 2019 – CAF – Travaux immobiliers – Demande de subvention

M. Claude AUFORT donne lecture de la délibération.

La Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique peut sous certaines conditions et dans des domaines identifiés, allouer des aides financières sous forme de subventions.

La demande doit être déposée à la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique courant Mars 2019. Les services de la commune vont adresser à la CAF, un dossier correspondant à une opération en lien avec des travaux pour l'accessibilité handicap des deux patios de notre Centre de Loisirs « Jean René Teillant ».

- Le financement

Les travaux seront réalisés sur les exercices budgétaires 2019.

Deux lignes de crédit sont ouvertes :

En dépenses :

- Mise à niveau du plancher des patios : année 2019 – Article : 2313 – Programme : 23 – Fonction 421
- Inscription : 5 300 € H.T

En recettes :

- **Inscription de l'opération au titre d'une subvention CAF 2019** : année 2019 – Article 2313 – Programme : 23
- Inscription : 1 600 € H.T

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par autofinancement communal.

La délibération est soumise au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité – 26 voix

Départ de Mme Valérie LE SCAO et de M. Jean-Louis LELIEVRE à 20h05

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde de la ville de Trignac

Par M. Alain DELAUNAY et M. Gabriel MULET, services techniques

Le document de présentation du Plan Communal de Sauvegarde ainsi que le D.I.C.R.I.M sont joints au procès-verbal.

Informations :

- Fête du Vélo du 2 au 7 juillet 2019
- Rencontre sur le Plan Local d'Habitat : les permis de construire déposés sont en augmentation

Prochain conseil municipal : le 15 mai 2019, salle Dulcie September

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Fait à Trignac, le 13 mars 2019

Le Maire,
M. Claude AUFORT

